

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUILLET 2020 – 19 H

L'an deux mil vingt, le vendredi 24 juillet 2020 à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. MONNICAULT, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. LAVENKA M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF Mme OCANA, conseiller municipal, par M. PATRON M. VAUVRE, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. MONNICAULT
Excusé(s) non représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	Mme SEGUIN
Secrétaire de séance :	Mme CANAPI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	1.
. Date de la convocation : 16 juillet 2020	

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (31 voix "pour"), Mme CANAPI est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 24 MAI 2020 ET DU 2 JUIN 2020

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »).

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE ET COMMERCE

2020.44 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2020.45 – DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De désigner ses représentants appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- ⇒ La représentation est proportionnelle aux nombres d'élus de chaque groupe soit 4 délégués pour le groupe majoritaire et 1 délégué pour le groupe minoritaire, ce qui donne la liste suivante après vote du conseil sur la liste candidate :

Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Le Maire ou l'adjoint délégué :	
5 délégués titulaires :	<u>Liste "Olivier Lavenka – Aïmons Provins"</u> <ul style="list-style-type: none">- Jérôme BENECH- Abdelhafid JIBRIL- Julie HOTIN-LETANG- Bruno PERCHERON <u>Liste "Provins Ensemble"</u> <ul style="list-style-type: none">- Patrice BOUDIGNAT
Représentant des usagers (2 personnes)	<ul style="list-style-type: none">- Régine LAFARGUE- Patrick LEVASSEUR

- ⇒ La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.46 – PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS AYANT ASSURE LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE (EPIDEMIE DU COVID-19)

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le principe d'attribution de cette prime exceptionnelle pour les agents de la ville de Provins qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 selon les modalités exposées ci-dessus.
- ⇒ De dire que l'attribution de cette prime et son montant interviendra après recensement des agents remplissant les conditions pour pouvoir en bénéficier.
- ⇒ D'inscrire les crédits au budget 2020.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.47 – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISES ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'instaurer, à compter du 1^{er} septembre 2020, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) versée selon les modalités définies ci-dessus.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des primes dans le respect des principes définis ci-dessus.
- ⇒ De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de ces primes.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

JEUNESSE, ECOLES ET RESTAURATION SCOLAIRE

2020.48 – PRESTATIONS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

A l'unanimité (28 voix « pour » - 3 "abstentions" : M. MONNICAULT, M. DELVAUX, Mme PETROFFE), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer les tarifs de la restauration scolaire conformément au barème joint en annexe 1 à compter du 1^{er} septembre 2020.
- ⇒ De fixer les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée conformément au barème joint en annexe 2.
- ⇒ D'appliquer aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits, le tarif des communes extérieures jusqu'à la régularisation de leur dossier.
- ⇒ De fixer à 26,74 € le prix forfaitaire de garde pour tout retard après 18 heures ou 18 heures 05 selon les écoles élémentaires et 18 heures 15 aux écoles maternelles.
- ⇒ D'appliquer aux familles des communes qui appartiennent à la Communauté de Communes du Provinois le tarif applicable aux familles provinoises.
- ⇒ D'accorder aux familles nombreuses (3 enfants et plus), provinoises ou ressortissantes de la Communauté de Communes du Provinois, sous réserve d'être détenteur de la carte famille nombreuse et de la carte du provinois, une réduction de 20% sur les tarifs joints en annexe 1 et 2.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

SPORTS ET SECURITE

2020.49 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES "MANIFESTATIONS SPORTIVES"

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

LAJOZ RACING TEAM	500 €
ARPP	1 000 €
Soit un montant total de.....	1 500 €

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2020.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.50 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU "SPORT DE HAUT NIVEAU"

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ D'accorder une subvention qui s'élève à :	952,20 €
Ainsi répartie	
A.S. Lycée Thibault de Champagne	544,68 €
A.S Collège Lelorgne de Savigny	407,52 €

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2020.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

COHESION SOCIALE, PETITE ENFANCE ET POLITIQUE DE LA VILLE

2020.51 – SEJOUR D'ETE 2020 – SECTEUR JEUNESSE – PROGRAMME ET TARIFS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'appliquer les tarifs et modalités de recouvrement tels qu'exposés ci-dessous :

Lieux Dates des séjours	Ages	Coût du séjour pour la Ville		Participation financière des familles par enfant
BELLEVAUX en Haute Savoie:			<i>Soit 60% du prix de revient</i>	<i>Réduction de 1400€ liée à une subvention du CGET pour une action prévention parcours jeunes :pour une mission de bénévolat</i>
Du 13/07 au 19/07/2020	11/13 ans	3 242 € pour 7 jeunes soit 463 € par jeune	278 €	Prix demandé aux familles 178€
Du 20/07 au 26/07/2020	14/17 ans	3 242 € pour 7 jeunes soit 463 € par jeune	278 €	178€

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME ET TRAVAUX

2020.52 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – EXERCICE 2020 – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter l'aide financières de l'Etat au titre de la DSIL 2020 et tous autres mécènes ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.53 – REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU RLP

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du RLP révisé.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2020.54 – MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION EN VUE DE PERMETTRE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AR N°8 SISE 1 RUE DES COUDOUX A PROVINS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée AR n°8 sise 1, rue des Coudoux, à Provins.
- ⇒ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure et à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

FINANCES ET PROMOTION TERRITORIALE

2020.55 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De soumettre à Monsieur le Directeur Départemental des Finances publiques la liste proposée par le Conseil Municipal.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.
- ⇒ De transmettre au Directeur Départemental des Finances Publiques la présente délibération.

2020.56 – REDUCTION DES LOYERS DE LA MAISON DE L'ARTISANAT ET DES PRODUITS DU TERROIR ET DES SITES DE SPECTACLES TOURISTIQUES (CRISE SANITAIRE COVID-19)

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour renoncer à la perception des loyers de la Maison de l'Artisanat et des Produits du Terroir 21 rue du Palais, 1bis Place du Châtel, et des deux sites de spectacle touristiques (Vol Libre et Tournoi de Chevalerie) selon les périodes décrites ci-dessus.
- ⇒ De rappeler, que toutes les autres clauses des conventions administratives et du bail commercial restent inchangées.
- ⇒ D'ajuster le budget en conséquence de l'abandon des recettes dont le montant s'élève à 36 101,20 €
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h20

Le Maire,

Olivier LAVENKA